



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pesticides

Question écrite n° 16762

## Texte de la question

M. Claude de Ganay interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes. Il souhaite que puisse lui être communiqué la surface agricole en France où sont utilisées des semences traitées avec de l'insecticide de type néonicotinoïde ainsi que les cultures concernées.

## Texte de la réponse

En 2011, la vente en France des cinq substances actives à fonction insecticide thiaclopride, acétamipride, imidaclopride, thiametoxam et clothianidine a représenté 120 tonnes soit près de 0,2 % du total des ventes en volume des substances actives phytopharmaceutiques et 7,3 % de l'ensemble des insecticides. En 2012, le traitement de semences en utilisant ce type de molécule a concerné environ 1 million d'hectares de maïs, 300 000 ha de colza et 2 millions d'ha de céréales à pailles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16762

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 926

**Réponse publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 3046